



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 12 Mars 2021

Le vendredi 12 Mars 2021, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 05 Mars 2021, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, LECOCQ Catherine, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, RICARD Rémi, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique.

Etait excusé : Monsieur BOCQUET Philippe donnant pouvoir à Madame CAPON Martine.

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 12 Mars à 19h00.

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 19 Février 2021 :	2
Demande d'autorisation de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :	2
Nomination d'une secrétaire de séance :	2
1. Approbation du compte administratif 2020 :	2
2. Approbation du compte de gestion 2020 :	3
3. Affectation du résultat :	4
4. Délibération sur l'échange de parcelle entre la commune et un administré :	4
5. Délibération sur l'attribution d'un local pour le Cyclo Club du Val de Somme :	5
6. Délibération sur l'instauration de la journée de solidarité :	6
7. Délibération sur la démission de Mme SAUVAL de sa fonction de conseillère déléguée :	6
8. Délibération sur la vente de la Ferme Thirache :	7
9. Questions diverses :	7

**Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 19 Février 2021 :**

Madame LEGRAND signale qu'elle avait demandé par mail si les échanges entre le Maire et les conseillers lors des réunions pouvaient être entièrement retranscrits. Monsieur le Maire et Mme DEFRUIT lui répondent qu'il n'est pas possible de retranscrire mot pour mot les différents échanges mais seulement les grandes lignes. Monsieur le Maire intervient à nouveau en précisant qu'il tiendra compte de la remarque de Mme LEGRAND en essayant de trouver un équilibre.

Monsieur DETRE fait la remarque que la piste cyclable mentionnée sur le dernier PV n'est pas située Rue du Tour des haies mais entre la Rue du 8 Mai 1945 et la Rue des Lilas.

Demande d'autorisation de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Vente de la Ferme Thirache.

Adopté à l'unanimité.

Nomination d'une secrétaire de séance :

Proposition de Madame NOIRET Isabelle comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Madame NOIRET Isabelle.

1. Approbation du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PICARD. Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Monsieur PICARD explique à quoi correspondent les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévues : 950 352.48 €
 Réalisées : 495 594.05 €
 Reste à réaliser : 21 265.37 €

Recettes : Prévu : 950 352.48 €
 Réalisées : 594 758.33 €
 Reste à réaliser : 0.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévues : 1 595 554.43 €
Réalisées : 1 194 455.46 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes : Prévues : 1 595 554.43 €
Réalisées : 1 309 653.75 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Le compte administratif respecte les normes comptables, il a été contrôlé et validé par Madame le Percepteur.

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : + 99 164.08 €
Fonctionnement : + 115 198.29 €

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2020 :

Monsieur PICARD expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2020 établi par Le Percepteur, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur PICARD certifie que le montant des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures.

Le compte de gestion est alors soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion à l'unanimité.

**3. Affectation du résultat :**

Le Maire, Yves DUCROCQ propose aux membres du Conseil d'élire Monsieur PICARD Sylvestre en tant que Président pour la présentation de l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Affectation du résultat
Investissement	- 197 245.24 €		99 164.08 €	D : 21 265.37 € R : 0 €	21 265.37 €	- 119.346.53 €
Fonctionnement	562 810.48 €	243 796.65 €	115 198.29 €			434 212.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Monsieur Picard demande au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat en fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	434 212.12 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	119 346.53 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	314 865.59 €
Total affecté au compte 1068	119 346.53 €
Déficit global cumulé au 31/12/2020	
Déficit à reporter (002) en dépenses de fonctionnement	
Résultat d'investissement à reprendre (dépense ligne 001)	- 98 081.16 €

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat à l'unanimité.

4. Délibération sur l'échange de parcelle entre la commune et un administré :

Monsieur Baillet expose au Conseil Municipal qu'un arrêté de permis d'aménager portant sur la parcelle cadastrée section AB numéro 228 a été délivré au profit de la société VALCITY PROMOTION.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

L'une des sorties dudit lotissement, pour des raisons de sécurité et afin d'éviter un engorgement dans les lotissements avoisinant, s'effectuera par la route de Boves. Il convient de procéder à un échange de parcelles avec le propriétaire voisin, Monsieur et Madame LOUIS Jean-Luc, afin de pouvoir réaliser cet accès.

Considérant que la valeur des lots aménagés est identique, à savoir :

- Lot issu de la parcelle B 1417 appartenant à la commune d'une superficie de 1 394 m² pour 597.00 €.
- Lot issu de la parcelle X 182 appartenant à Monsieur et Madame LOUIS d'une superficie de 1 194 m² pour 597.00 €.

Monsieur et Madame LOUIS ont accepté de procéder à cet échange pour permettre la réalisation de cet accès à la condition que les frais afférents à cet échange restent à la charge exclusive de la commune.

Monsieur le Maire précise que les frais de voirie seront partagés en trois (Communauté de Communes, VAL CITY et par la Commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la division parcellaire de la parcelle cadastrée section B 1 417 conformément au plan de division provisoire établi par la société Métris.
- Autorise l'échange du lot n°3 issu de la parcelle cadastrée section B 1417 d'une superficie de 1 394 m² au profit de Monsieur et Madame LOUIS en contre-échange du lot n°1 issu de la parcelle cadastrée section X 182 d'une superficie de 1 194 m² sans soulte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces, actes et documents se rapportant à cet échange.
- Autorise que les frais de géomètre et de l'acte notarié soient à la charge de la commune.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

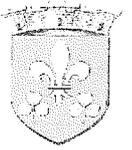
Adopté à l'unanimité.

5. Délibération sur l'attribution d'un local pour le Cyclo Club du Val de Somme :

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le Cyclo Club du Val de Somme. La Commune a décidé de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition un local situé au 22 Rue Thiers à Fouilloy. Ce local se situe en rez-de-chaussée du bâtiment de tennis, ancien local vestiaire du Football. D'une superficie approximative de 30 m² comprend une salle unique, dispose d'un lavabo, de deux douches et d'un sanitaire.

L'association prendra le local en l'état et des photos seront prises tiendront lieux d'état des lieux. Les locaux seront utilisés exclusivement par l'association pour la réalisation de son objet social. L'association prendra en charge l'entretien et les réparations utiles à son utilisation et les travaux seront réalisés selon la réglementation en vigueur. Elle avisera la commune de toute réparation.

La convention est conclue pour une durée d'un an et reconductible tacitement.



Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec le Cyclo Club du Val de Somme.

Madame LEGRAND demande qui sera responsable en cas d'accident lors de la remise en état. Monsieur le Maire précise qu'il en prendra la responsabilité.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération sur l'instauration de la journée de solidarité :

Monsieur Picard expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions énumérées, pour l'ensemble du personnel titulaire et des agents contractuels.

Il propose au Conseil Municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé (autre que le 1^{er} Mai) sera le Lundi de Pentecôte.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération sur la démission de Mme SAUVAL de sa fonction de conseillère déléguée :

Madame SAUVAL Christèle, conseillère municipale a présenté par courrier remis en main propre datée du 08 Mars 2021 et reçue en mairie le 08 Mars 2021, sa démission de son poste de conseillère déléguée. Ce courrier a été adressé le 12 Mars pour information à Madame la Préfète, conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame SAUVAL précise dans son courrier qu'elle souhaite rester membre du conseil municipal.

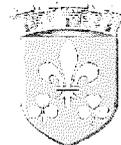
Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

8. Délibération sur la vente de la Ferme Thirache :

Monsieur le Maire rappelle qu'un mandat de mise en vente a été signé le 09 Mars 2021 avec l'Office Notarial de Corbie (80), représenté par Maître Jean-François LECOMTE concernant le bien situé sur la Commune au 1 Rue Hippolyte Noiret et cadastré section AB 294.

Monsieur Jérôme SUEUR, négociateur de l'Office Notarial de Corbie a transmis une offre d'achat signée par Monsieur Paul LIENART, demeurant à SAINT-GRATIEN (80) au 1 Rue du Collège.

Cette vente s'effectuerait moyennant le prix net vendeur de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135 000,00 €) financé pour partie à l'aide d'un apport personnel et le surplus à l'aide d'un emprunt.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre cet immeuble au prix de vente ci-avant formulé. Monsieur le Maire est chargé de contacter Maître LECOMTE dès que la présente délibération sera passée au contrôle de légalité à la Préfecture de la Somme.

En outre, le Conseil Municipal confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents pour parvenir à la vente et notamment la promesse de vente et l'acte de vente définitif.

Monsieur DETRE demande pour quel usage le bâtiment a-t-il été vendu ? Monsieur Baillet lui explique que l'acheteur est un jeune homme qui souhaite s'installer sur la commune.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

9. Questions diverses :

Madame LEGRAND désire connaître l'éventuel avancement de l'aménagement du terrain de foot. Monsieur le Maire explique que le terrain n'est actuellement plus aux normes et que le président du district après visite, ne peut pas en prendre la responsabilité. Il faudrait couper tous les arbres (coût moyen 1200 € par arbre débité). Monsieur SAGEZ précise qu'il faut une distance de 6 mètres minimum derrière les buts et que lors de la visite du Président district, il avait été proposé le terrain annexe. Aucune suite n'a été donnée cette proposition. Madame DEFRUIT signale que le district souhaitait déjà un nouvel aménagement du terrain lors du mandat précédent (changement de division du club de foot). Une convention avait également été en projet avec la commune de Villers Bretonneux pour que des enfants viennent jouer au foot.

Madame LEGRAND demande si la commune est inscrite à l'opération « Hauts de France Propres » qui devrait être reportée au mois de Mai et si certaines associations y participent comme les années précédentes (La Vandoise et Les Jardins Ouvriers). Monsieur Baillet lui précise qu'à ce jour l'opération est annulée sans date de report et que l'évacuation des déchets serait à la charge de la commune et non pas de la Communauté de Communes comme les années précédente La Fédération de chasse a signalé à Monsieur SAGEZ du report de l'opération « Hauts de France Propres ».



Madame LEGRAND demande s'il serait possible d'avoir le retour des inscriptions concernant le repair café. Madame CAPON répond qu'il y avait 15 volontaires et qu'à ce jour seulement 13 ont confirmé leur participation. Chaque volontaire est contacté pour préciser la nature de ses compétences dans le but d'organiser le futur repair Café

Madame LEGRAND demande où doivent s'adresser les personnes âgées souhaitant être vaccinées ? Madame CAPON lui répond qu'elle a personnellement envoyé 110 courriers à l'ensemble des personnes concernées et n'a eu en retour que 18 réponses. Il est demandé dorénavant à ces personnes de contacter leur médecin traitant conformément aux recommandations de l'Etat.

Madame LEGRAND signale que le lampadaire à l'intersection de la Rue du 8 Mai 1945 et de la Rue Hippolyte Noiret ne fonctionne pas. Monsieur BAILLET s'occupe de signaler la panne pour réparation.

Monsieur ESTIENNE remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'attribution du local au Cyclo Club du Val de Somme.

Monsieur DETRE demande quand aura lieu la prochaine commission des travaux ? Monsieur BAILLET lui répond que la prochaine réunion aura lieu avant la fin du printemps. Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'informer les administrés des différents projets de constructions (pas de possibilité de faire des réunions publiques actuellement). Monsieur DETRE explique qu'il faudra être très vigilant sur les enrobés et la voirie du lotissement qui risquent d'être abîmés lors des constructions.

Séance levée à 20h45.

Le Maire,
DUCROCQ Yves.

